

PROCES VERBAL Conseil d'Administration Mardi 25/04/2017

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17H35.

1- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/11/16

VOTE DE L'ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29/11/16 :

2- POUR : 15

3- CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité.

Affaires financières :

4- COMPTE FINANCIER 2016

M.L'agent comptable présente le compte financier et explique aux membres du Conseil d'Administration que la réalisation du budget a un impact sur le patrimoine de l'établissement. Il est nécessaire d'effectuer 2 votes :

- arrêt du compte financier
- affectation du résultat 2016

L'adoption du compte financier est de la responsabilité du chef d'établissement après consultation de l'agent comptable. Il peut y avoir des réserves annexées au compte financier.

Le chef d'établissement établit le rapport qui permet l'exécution du budget et l'agent comptable fournit les pièces comptables.

Concernant le compte financier du collège la Tour d'Auvergne, il faut noter une baisse importante des dépenses de viabilisation grâce à des groupements d'achats et un hiver plus doux. Les tarifs du gaz notamment, sont avantageux dans le cadre du groupement d'achats. Il faut savoir qu'une partie importante de la dotation est dépensée en viabilisation.

Concernant le SRH, il est nécessaire qu'il s'auto-équilibre. Mme la Gestionnaire rappelle aux membres du CA qu'un coupe légume et qu'une vitrine réfrigérée ont été achetés.

Un représentant des parents d'élèves s'interroge concernant le bilan des sorties et voyages sur le fait de ne pas faire participer davantage le FSE.

Arrivée de M. Le Goff à 18H.

M. Le Principal dit qu'il faut garder un budget pour des achats qui profitent à l'ensemble des élèves, comme par exemple les baby-foot.

Les représentants des parents d'élèves souhaiteraient que l'ensemble des élèves de l'établissement puissent bénéficier d'une sortie ou d'un voyage sans que cela ne dépende des équipes pédagogiques.

M. Duigou répond que cela est parfois difficile et représente un coup financier important mais convient que c'est l'objectif visé.

Un représentant des parents rappelle qu'il existe des tarifs intéressants pour le train.

Le résultat de l'exercice 2016 est de 44014,75€, l'amortissement est comptabilisé.

Le collège la Tour d'Auvergne est passé d'une insuffisance structurelle à une capacité d'autofinancement.

Mme La Gestionnaire explique qu'outre les groupements d'achats, le mode de gestion des projets pédagogiques en amont permet d'avoir une grande lisibilité.

M. L'Agent comptable précise qu'il était urgent de refaire des réserves et d'inverser la tendance par rapport à l'insuffisance structurelle.

La part du budget consacrée au pédagogique a augmenté en proportion de la baisse des effectifs.

Les fonds de roulement au 31/12/16 s'élèvent à 171418,47€.

Les fonds de roulement du collège permettent une autonomie financière de 127 jours de fonctionnement. Ils sont affectés séparément au SRH et au service général au collège de la Tour d'Auvergne.

Il est important qu'un établissement ait des fonds de roulement suffisants pour payer les factures et ne pas avoir de problème de trésorerie. Par exemple au niveau du SRH, il ne faut pas devoir attendre le paiement des DP par les familles pour payer les factures alimentaires.

Deux tiers des familles payent la cantine par prélèvement automatique.

Il existe des reliquats de subvention non utilisés car l'année scolaire n'est pas terminée, c'est le cas pour les manuels scolaires.

Le taux de non recouvrement est en baisse depuis 2 ans grâce au travail du service d'intendance ceci malgré la dégradation générale sur l'ensemble de l'académie de Rennes.

Les créances contentieuses sont envoyées à l'huissier ou comblées par le budget propre du collège quand elles sont anciennes.

VOTE DE L'ARRÊT DU COMPTE FINANCIER 2016 SANS RESERVE :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité.

VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER AU SRH ET AU SERVICE GENERAL :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Vote à l'unanimité.

2- CONTRATS ET CONVENTIONS

Le collège la Tour d'Auvergne conventionne avec le « Festival de Cornouille » pour accueillir les ateliers pour les enfants du lundi 17 au dimanche 23 juillet 2017. Le grand gymnase sera mis à disposition du Festival de Cornouille pour restauration des bénévoles et spectacles. Les locaux sont mis à disposition gratuitement en échange d'une action d'initiation à la culture bretonne pour l'ensemble des élèves de 6^{ème}.

Les représentants des parents d'élèves demandent s'il ne serait pas possible de réfléchir à d'autres projets sur les autres niveaux. Mme la Principale adjointe précise que beaucoup de cours sont annulés dans le cadre des projets divers et qu'il est nécessaire de répartir les actions sur les différents niveaux.

VOTE AUTORISATION SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR LE FESTIVAL DE CORNOUAILLE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité.

3- ADMISSIONS EN NON VALEUR

Mme La Gestionnaire explique que le service d'intendance effectue un travail important pour éviter les contentieux mais il est malgré tout nécessaire d'apurer les dettes non recouvrées au fur et à mesure.

Les fonds sociaux, lorsque les dossiers sont remplis par les familles, permettent d'éviter les dettes des familles qui peuvent y prétendre.

Mme La Gestionnaire propose d'apurer les dettes d'une famille sur les fonds du collège.

VOTE DE L'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité.

VOTE DBM N°3 : PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT DE 615,95€ D'ADMISSIONS EN NON VALEUR :

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4- DBM

Pour information, Mme La Gestionnaire explique que le collège a obtenu une subvention pour financer la formation des élèves de 3^{ème} et des délégués de classe aux « gestes qui sauvent ».

La subvention a été affectée au service vie de l'élève (VE). Le collège a aussi obtenu une subvention pour la classe à PAC de 6^{ème} ainsi que pour l'achat d'une imprimante 3D. La subvention pour le coupe légumes a été versée. Il est parfois nécessaire de prélever sur les fonds de roulement avant la réception des subventions.

Affaires pédagogiques :

4- ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE DE RESTAURATION

Mme La Gestionnaire explique que le collège la Tour d'Auvergne s'est engagé dans le plan de lutte contre le gaspillage préconisé par le Conseil départemental.

Les deux professeurs de SVT ont fait passer un questionnaire de satisfaction concernant le service de restauration à l'ensemble des élèves du collège et le service de vie scolaire s'est chargé de dépouiller les questionnaires.

M. Le CPE présente le bilan de ce questionnaire :

Les élèves disent avoir plaisir à manger au collège et considèrent majoritairement qu'il s'agit d'un moment convivial. Par contre, les élèves ont tendance à manger rapidement.

M. Le Goff, chef de cuisine, est satisfait des résultats de l'enquête. Il tire profit de cette enquête pour continuer à améliorer la prestation déjà très satisfaisante.

Les représentants des parents d'élèves demandent s'il n'est pas possible de travailler encore au niveau du bruit dans la salle de restauration.

M. Le Principal et M. Le CPE considèrent que même si certaines choses restent encore à améliorer pour le confort des élèves, les élèves sont accueillis dans de très bonnes conditions et que le niveau sonore est très acceptable comparativement à d'autres établissements.

Les représentants des parents d'élèves saluent effectivement le travail effectué par le service de restauration.

5- QUESTIONS DIVERSES

Les représentants des parents d'élèves veulent souligner que les changements effectués sur les lignes de bus sont très appréciés et utilisés.

La séance est levée.

La secrétaire de séance
Mme Chaplais

Le président de séance
M.Duigou